

La protection des données

Nous livrons, volontairement ou non, des données personnelles à une multitude d'organismes (administration communale ou gouvernementale, médecins, pharmacie, caisses de maladie, banques, employeur, magasins...).

A chaque instant, les risques d'abus liés à l'accumulation et l'utilisation des données personnelles des concernés sont réels.

La **loi modifiée du 2 août 2002**, qui transpose une directive européenne sur la protection des données, vise à **protéger la vie privée des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles par des tiers**. (Cette loi ne s'applique pas au traitement mis en œuvre par une personne physique dans le cadre de ses activités personnelles ou domestiques).

Ainsi, la **collecte, l'enregistrement, l'utilisation et la transmission** de données personnelles ne peuvent s'opérer que si :

- la personne concernée a été avertie ;
- le but poursuivi par le traitement des données à caractère personnel a été communiqué à la personne concernée. Ce traitement doit se limiter à ce qui est nécessaire et proportionné aux buts initialement fixés ;
- tout fichier (papier, informatique, enregistrement audio ou vidéo) contenant des informations relatives à des personnes a été déclaré à l'autorité de contrôle de la **Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)**.

En effet, une déclaration préalable des traitements de données doit s'opérer :

- soit via une **autorisation préalable de la CNPD** (par ex. pour la surveillance et en particulier la surveillance sur le lieu de travail ; le crédit et la solvabilité de personnes ; les données biométriques ; le transfert de données hors Union Européenne...);
- soit par une **notification préalable à la CNPD** (un certain nombre d'exemptions générales et conditionnelles ont été listées par la CNPD).

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, contactez-nous ! Nous pourrions ainsi vous assister dans le respect de vos obligations en la matière.

Claudia Martins / Séverine Petit

Septembre 2009

Veuillez retrouver ce VO NEWS sur notre site internet www.voconsulting.com